

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Christophe MINAUD

Absents excusés Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Laura BLEVIN (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Isabelle ETIEMBLE, Catherine PEPIN, Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Secrétaire Madame Maryline NIVET

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-54

SOLLICITATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) DANS LE CADRE DU PLAN 5 000 TERRAINS DE SPORTS – CREATION DE 2 TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur Eric TOULGOAT, adjoint à la Vie Associative, Sportive et Culturelle

Annoncée par le Président de la République le 14 octobre 2021, le plan « 5 000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024.

Le déploiement de ce programme a été confié à l'Agence Nationale du Sport.

A destination des collectivités et des associations sportives, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales.

Au regard de ces éléments et du fait que les critères d'éligibilité de ce programme ont été élargis en 2023 -critères de projets situés dans les quartiers de la politique de la ville, non obligatoire- il vous est proposé de solliciter une demande d'aide financière de la Ville de Langueux auprès de l'ANS pour un projet de création de deux terrains de tennis extérieurs.

NATURE DU PROJET :

. Création de deux terrains de tennis extérieurs de proximité au sein du complexe sportif.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

. Le projet est construit en partenariat avec le Tennis Club Langueusien.

OBJECTIFS POURSUIVIS EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB :

. Encourager la pratique du tennis chez les jeunes.

. Proposer des programmes de sport santé et de sport adapté.

. Développer l'activité sportive des élèves des écoles élémentaires de la Ville.

. Offrir un nouveau lieu d'activités et de rassemblement pour les habitants de la Ville et ainsi renforcer la cohésion sociale.

. Permettre et développer la pratique libre du tennis.

BUDGET PREVISIONNEL (HT)

DEPENSES :

. Aménagement de terrain de tennis et d'un parking	108.124,00 €
. Construction de 2 courts de tennis extérieurs	103.875,00 €
. Système de gestion	5.000,00 €
. Eclairage	16.700,00 €

TOTAL	233.699,00 €
Arrondi à	233.700,00 €

RECETTES

. Subvention Agence Nationale du Sport (80 %)	173.600,00 €
. Ville de Langueux (20 %)	60.100,00 €

TOTAL	233.700,00 €
-------	--------------

Au regard de ces éléments, **je vous propose** :

. d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Sport pour la création de deux terrains de tennis de proximité.

. d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés
(abstention de Christophe MINAUD et son pouvoir Marion BOUCHEVREAU).**